

Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476



Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
info@eafc-sudlux.be
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30

Cuisinier travaillant seul

Formation certifiante
Cours du soir - Site d'Arlon

Cuisinier travaillant seul

Vous aimez cuisiner et vous voulez apprendre un métier créatif et varié ?

Inscrivez-vous à notre formation de cuisinier travaillant seul.

Pendant cette formation, vous apprendrez à organiser les activités de la cuisine, de la préparation à la cuisson des plats. Vous vous familiariserez avec les normes d'hygiène et de sécurité, et vous saurez gérer les commandes et les stocks.

Vous pourrez exprimer votre créativité en proposant de nouvelles recettes, de nouveaux plats ou de nouvelles présentations. Vous pourrez également vous former aux nouvelles techniques culinaires et aux nouvelles tendances gastronomiques.

Si cette formation vous intéresse, contactez-nous pour plus d'informations ou pour vous inscrire. Nous serons ravis de vous accueillir dans notre établissement et de vous faire découvrir notre univers culinaire.

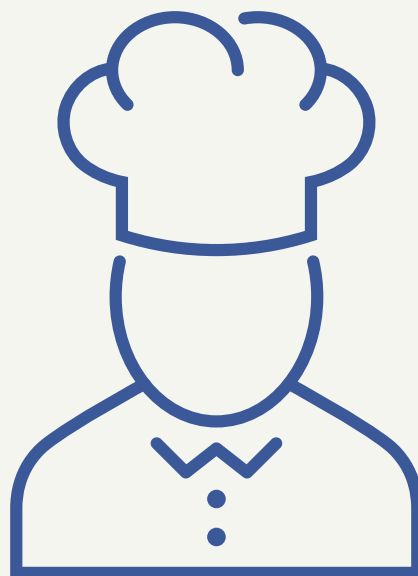


Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA
FORMATION

Pour chaque unité de formation, une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** délivrée par la Communauté française.

À la fin du cycle, obtention du **CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE CUISINIER TRAVAILLANT SEUL** spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de la promotion sociale délivré par la Communauté française.



Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum. Être en possession du CEB.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation